

BULLETIN DE DEMANDE D'INSCRIPTION

STAGES ET EXAMENS

MONITEUR FÉDÉRAL 2° DEGRÉ DE PLONGÉE SUBAQUATIQUE

SESSIONS 2010

PHOTO D'IDENTITÉ (obligatoire)
Date arrivée CTR
Date arrivée FFESSM

NOM :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Nom du Club d'appartenance :

N° AFFILIATION F.F.E.S.S.M. :

N° de licence du Candidat :

Catégorie d'Assurance Individuelle complémentaire :

Nota les tarifs indiqués sont entièrement à la charge du candidat et tiennent compte de la subvention attribuée par la Commission Technique Nationale.

CENTRE FÉDÉRAL DE NIOLON

- Stage du 16 au 21 mai inclus
- Examen du 22 au 28 mai inclus
- Stage du 12 au 18 septembre inclus
- Examen du 19 au 24 septembre inclus

Coût en internat: Stage et examen 520 €
 Examen seul 240 €
 Stage final seul 280 €

Faire un chèque libellé au nom de la F.F.E.S.S.M.

CENTRE FÉDÉRAL D'HENDAYE

- Stage du 11 au 16 juillet inclus
- Examen du 18 au 23 juillet inclus

Coût en internat: Stage et examen 520 €
 Examen seul 240 €
 Stage final seul 280 €

Faire un chèque libellé au nom de la F.F.E.S.S.M.

Nombre de Moniteurs (moniteur fédéral 2 ou B.E.E.S. 2) en activité au sein du CLUB

Nombre de LICENCIÉS au sein du CLUB :

DATES LIMITES D'INSCRIPTION AU SIÈGE NATIONAL

Stage et examen de mai : date limite : le 19 mars 2010

Stage et examen de juillet : date limite : le 14 mai 2010

Stage et examen de septembre : date limite : le 16 juillet 2010

DISPOSITIONS PARTICULIERES A L'ORGANISATION DES STAGES ET EXAMENS

Le nombre de candidats par stage et/ou examen peut être éventuellement limité. En cas de nécessité, l'ordre de priorité sera établi en fonction des critères ci-dessous :

- 1) Candidats s'étant déjà présentés et dont le dossier a été repoussé à une session ultérieure par manque de place;
- 2) Candidats appartenant à un club dont l'effectif relatif en moniteurs titulaires d'un brevet de moniteur fédéral ou de B.E.E.S. 2^o degré, est le plus faible des clubs demandeurs pour la session considérée;
- 3) Candidats désirant effectuer l'ensemble STAGE NATIONAL et EXAMEN ;
- 4) Ancienneté dans le diplôme A - de moniteur fédéral 1^o degré ;
B - de B.E.E.S. 1^{er} degré.

Les convocations aux stages et aux examens seront envoyées 1 mois avant le début de ceux-ci. Lors de l'ouverture du stage ou de l'examen, les candidats pourront avoir à justifier de leur identité. Les originaux des pièces exigées dans les conditions de candidature sont susceptibles d'être demandés. Les candidats devront apporter leur matériel individuel de plongée, bloc compris, sauf accord préalable du directeur du centre de stage ou d'examen.

PIÈCES À JOINDRE :

- 1) Le formulaire dûment rempli,
- 2) La photocopie du brevet de moniteur fédéral 1^{er} degré de la F.F.E.S.S.M. ou la photocopie du B.E.E.S. 1 (option plongée) certifiée conforme,
- 3) 1 Photo d'identité,
- 4) 2 enveloppes timbrées libellées au nom et adresse du candidat,
- 5) Le chèque libellé au nom de la F.F.E.S.S.M.
- 6) Photocopie du certificat médical (médecin fédéral) de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la plongée,
- 7) Attestation de plongée à 50 m signée par un moniteur fédéral 2^o degré ou B.E.E.S. 2 licencié (validité 9 mois) - *Décision de la C.T.N. du 7 mars 98.*
- 8) Photocopie de la carte RIFAP ou RIFA Spécialité Plongée

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTÉMATIQUEMENT REFUSÉ

NOTA : Les candidats devront être en possession d'une assurance individuelle complémentaire catégorie Loisir 1 minimum. Les titulaires d'un contrat personnel couvrant a minima les mêmes risques doivent adresser photocopie de celui-ci avec leur dossier.

- **Les chèques seront débités 1 mois avant le début du stage ou de l'examen. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être réclamé.**
- **En ce qui concerne les candidats pris en charge dans le cadre de dispositifs d'état ou d'entreprise, une tarification spéciale est à votre disposition ; veuillez contacter directement le siège national.**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Signature obligatoire
du président de club et cachet*

*Avis et signature obligatoires
du président de la C.T.R.*

M.....accepte les directives et les dispositions fédérales quant à l'organisation de ce stage et/ou examen, ainsi que les risques librement consentis relatifs aux activités effectuées dans le cadre de cet examen.

Fait le.....à

Signature du candidat :

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE AU STAGE DE MISE AU POINT PRÉ EXAMEN,
AINSI QU'À L'EXAMEN, NE SERONT PAS ACCEPTÉS SANS LES AVIS CI-DESSUS.

CE DOSSIER DOIT ÊTRE ADRESSÉ AU PRÉSIDENT DE LA C.T.R. D'APPARTENANCE